

que, aux termes du projet de loi C-85, les administrations locales pourraient adopter les critères, stratégies, priorités ou pratiques d'emploi qu'elles jugent nécessaires pour gérer les aéroports qui leur seront cédés.

Rien ne prouve que le service à Edmonton, Calgary, Montréal ou Vancouver sera maintenu ou amélioré par suite de cette cession. Il n'y a rien dans le projet de loi qui prévoit le partage de compétences, de connaissances et d'expérience entre les employés de Transports Canada et les nouvelles administrations locales, pour faire en sorte que la qualité du service soit maintenue.

Enfin, je tiens à dire que la cession de l'administration des aéroports contribuera sans aucun doute à améliorer le service au niveau local. Toutefois, les collectivités risquent aussi de se retrouver avec un fardeau financier que le gouvernement ne veut plus assumer en vue de fournir ce qui est essentiellement une partie d'un service national.

Le projet de loi doit protéger les propriétaires fonciers locaux contre les effets d'une taxe régressive qui n'est pas fondée sur la capacité contributive des particuliers, contre un fardeau financier qui risque de leur être imposé et qui devrait plutôt être partagé équitablement entre les contribuables, le secteur privé et le gouvernement national du Canada.

Je veux simplement citer certaines déclarations faites par Gordon Sinclair, président de l'*Air Transport Association of Canada*, devant la Commission royale sur les transports. Il parlait de la privatisation des aéroports n<sup>os</sup> 1, 2 et 3 à Toronto.

Il a dit que ces gens, les promoteurs, récupèrent les profits découlant des activités aéroportuaires et que les transporteurs aériens du Canada ne veulent pas que ce qui est arrivé dans le cas de l'aéroport n<sup>o</sup> 3 se répète ailleurs au Canada. On a pris la décision relative à ce contrat en se fondant sur ce qui rapportait le plus à Transports Canada et non sur ce qui était le mieux pour l'industrie des transports et pour les voyageurs.

Ce projet de loi présente de nombreux défauts. J'espère que le gouvernement est disposé à l'améliorer afin que, s'il entre en vigueur un jour, cela puisse se faire d'une façon qui soit le plus profitable et le moins dommageable possible pour l'industrie du transport aérien au Canada.

### *Initiatives ministérielles*

**M. Ray Skelly (North Island—Powell River):** Monsieur le Président, le ministre a été confondu par le discours et dit «pas encore des ports?» J'allais pourtant lui apporter un peu de soulagement.

**Une voix:** En le faisant rire un peu.

**M. Skelly (North Island—Powell River):** Non, pas en le faisant rire. J'allais dire que le ministre n'a généralement pas une réputation d'ogre et de sans-coeur. Je le connais depuis 10 ans. C'est un homme distingué et un érudit, en qui on peut mettre toute sa confiance.

• (1820)

Une chose me surprend, et je me demande si la députée d'Ottawa-Ouest pourrait expliquer à la Chambre comment on peut en arriver à changer de la sorte. En réalité, le projet dont nous sommes saisis est l'oeuvre du député de Winnipeg-Sud-Centre. La Chambre a tenu un débat sur la question à l'époque où son parti formait le gouvernement. Il est à se demander aujourd'hui pourquoi diable ce parti aurait présenté une telle idée, si vraiment c'est une entreprise aussi inconvenante et malsaine, puisque tout cela aurait pu être tué dans l'oeuf il y a des années? On pourrait peut-être expliquer pourquoi le député de Winnipeg-Sud-Centre avait alors pris la parole dans cette même Chambre et présenté les mêmes arguments que le ministre des Transports a fait valoir. Je sais que mon collègue n'est ni un ogre ni un sans-coeur. Comme faute, il n'a fait que mener à leur aboutissement les vœux du député libéral de Winnipeg-Sud-Centre. Ce dernier pourrait-il s'expliquer à cet égard?

**Mme Catterall:** Monsieur le Président, je reconnais que certains sont ici depuis plus longtemps que moi et qu'ils ont peut-être eu le temps de s'aiguiser les crocs. C'est tout ce que je peux en conclure quand ils persistent à revenir toujours avec nostalgie à ce qui s'est passé il y a 8, 10 ou 15 ans. Je veux bien croire que c'est ce qui se produit quand on vit sur la *Sunshine Coast* la capacité de voir précisément et de se concentrer sur ce qui se passe à la Chambre s'en trouve un peu réduite. J'y vais moi-même quand je veux m'évader.

Il me semble aussi quelque peu curieux que ce soit le Nouveau Parti démocratique qui nous ramène en arrière en refusant de reconnaître que cela se passait il y a bien des années, et qu'il faut parfois traiter certains sujets différemment de nos jours, par rapport à cette époque passée.

Le projet de loi dont nous sommes saisis présente beaucoup de faiblesses et d'erreurs. Nous aimerions que ces faiblesses et ces erreurs soient corrigées.